

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRÉNÉES



MAIRIE D'ORDIZAN

2, place de l'Eglise
65200 ORDIZAN

Tél. : 05 62 95 31 27
E-mail : mairie.ordizan@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **(ART.L.2121-10)**

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire à la salle de la mairie :

Le jeudi 10 avril 2025 à 20 heures 30

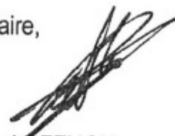
Ordre du Jour :

- Approbation du compte financier unique ;
- Affectation des résultats ;
- Vote des taux d'impositions ;
- Vote des subventions aux associations ;
- Vote du budget ;
- Questions diverses.

Le Maire,
Roland DETHOU



Le Maire,


Roland DETHOU